

M1 Droit privé ou droit des affaires ?

Par **joul**, le **15/02/2017 à 16:23**

Bonjour,

Je suis en L3 à Paris I et je souhaiterais faire un M2 de Propriété intellectuelle. D'après ce qu'on m'a dit lors des journées de présentation, il n'y a pas de M1 qui est privilégié entre le Droit privé et le Droit des affaires. Personnellement, je suis plus attirée par le M1 de Droit des affaires mais on m'a dit qu'il était beaucoup plus difficile (avec 50% des élèves au ratrappage)... J'ai plutôt des bons résultats pour l'instant donc je pense y arriver mais j'ai peur d'être pénalisée lors de la sélection en M2 si j'ai de moins bonnes notes.

Y a t-il des personnes en M1 ou M2 à Paris I qui pourraient me donner plus d'informations ou leur expérience ? On m'a présenté le droit fiscal des affaires comme une matière très difficile. Je fais du droit fiscal ce semestre et pour l'instant, je trouve ça plutôt tranquille, donc j'aimerais avoir un autre avis.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **15/02/2017 à 18:45**

Bonjour,

Le droit fiscal des affaires est effectivement une matière assez compliquée, mais si tu n'as jamais eu de difficultés (méthodologie notamment) jusqu'ici, il n'y a pas de raison pour que ça coince. C'est une matière purement technique, où tu as juste des règles de droit à savoir et appliquer bêtement.

Normalement si tu fais un M1 Droit privé "général" tu devras forcément te spécialiser un peu en choisissant tes matières, donc logiquement ça reviendra au même.

Mais vis-à-vis des sélections en M2, je pense que ceux qui sortent d'un M1 Affaires sont privilégiés. Mais bon ça reste à voir au cas par cas...

J'espère avoir répondu un peu à tes questions,
bon courage !

Par **Yn**, le **16/02/2017 à 10:17**

[citation] D'après ce qu'on m'a dit lors des journées de présentation, il n'y a pas de M1 qui est privilégié entre le Droit privé et le Droit des affaires. Personnellement, je suis plus attirée par le M1 de Droit des affaires mais on m'a dit qu'il était beaucoup plus difficile (avec 50% des élèves au rattrapage)... J'ai plutôt des bons résultats pour l'instant donc je pense y arriver mais j'ai peur d'être pénalisée lors de la sélection en M2 si j'ai de moins bonnes notes.

[/citation]

Généralement, la PI touche au monde des affaires, une formation en droit des affaires est plus fréquente et me semble d'ailleurs mieux adaptée, ne serait-ce que pour bifurquer vers d'autres branches du droit des affaires.

Pour la difficulté des M1, en quatrième année, tout devient plus compliqué. Dire que la fiscalerie est plus compliquée que les successions, les sûretés ou le DIP... Je suis assez sceptique. Ce n'est d'ailleurs pas comme cela qu'il faut poser le problème : on s'oriente dans un M1 en fonction d'un projet, d'un ou plusieurs M2, voire d'une profession. On ne va pas dans un M1 pour obtenir de bonnes notes, ça n'est pas une finalité.